دائما أقرب

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

REF : DOT/SDT/DRA/ 83 /2024

A Monsieur BOURAOUI BILEL
Route National N°44 EL TAREF

OBJET : Mise en demeure N°2
Travaux canalisation pour modernisation ODN Ecole SABRI LAKHDER.
Bon de Commande N°231068 du 10/12/2023 et l'ODS N°301/2023 du 13/12/2023

Monsieur ;

Dans le cadre du projet de canalisation pour modernisation ODN Ecole SABRI LAKHDER, qui vous a été confié par le bon de commande et l'ODS ci-dessus référencés, il m'a été signalé que vous avez poursuivi les travaux malgré la notification de l'ODS d'arrêt en date du 01/02/2024 et ce suite à l'expiration de l'autorisation de voirie.

De ce fait, et en vertu du non-respect de vos engagements contractuels, je vous mets en demeure pour la deuxième fois afin d'arrêter immédiatement les travaux et de sécuriser les fouilles qui demeurent à ciel ouvert, à défaut, des mesures coercitives seront prisent à votre égard.

En outre, veuillez nous donner les explications nécessaires par rapport à la présence du gérant et des ouvriers de l'entreprise LAMRI AHCEN avec ces moyens matériels au niveau de votre chantier.

ALGERIE TELECOM Direction Opérationnelle des Télécommunications DOT - ANNABA

2024 12

Directeur Opérationnel des Télécommunications - Annaba

Signé: GAOUAOUI Salim